

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice 27
Présents 24
Votants 26
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20241216-DCM_2024_12_15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

L'an deux mille vingt quatre

Le : 16 décembre

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2024

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyrille GENEVRIER, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Angelo MANIERI, Cyril RONZE, Marine TOINON.

POUVOIRS : Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER, Marine TOINON à Françoise BUSALLI.

SECRETAIRE : Sébastien OLIVIER.

Délibération n°2024 12 15

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE.

Depuis le conseil municipal du 28 octobre 2024, six décisions ont été prises au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(2024/49) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 04/10/2024 : vente d'une habitation, sur la parcelle cadastrée section D 2651 située «7 Lotissement Plein Soleil».

(2024/50) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 16/10/2024 : vente d'une habitation, sur la parcelle cadastrée section D n°2935 située «27 rue de Galavesse».

(2024/51) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 13/11/2024 : vente d'un terrain, sur la parcelle cadastrée section E n°1568 située «avenue du Cruchin».

(2024/52) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) : dossier retiré à la demande du notaire.

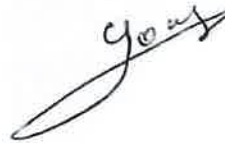
(2024/53) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 27/11/2024 : vente d'un tènement immobilier, sur la parcelle cadastrée section E n°1127 située «10 rue Léon Portier».

(2024/54) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 27/11/2024 : vente d'une habitation, lot n°12, bâtiment n°04 sur les parcelles cadastrées section E n°1794, E n°1796 et E n°1797 situées «Les Cités».

(2024/55) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 27/11/2024 : vente d'un appartement, lot n°5, bâtiment A sur les parcelles cadastrées section E n°1794, E n°1796 et E n°1797 situées «Les Cités».

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 18 décembre 2024
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,
Sébastien OLIVIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 20-12-2024
Publié ou Notifié
le : 20-12-2024